

# Consultation de dysplasie: notice d'information pour les patientes



## Que se passe-t-il pendant la consultation de dysplasie?

La consultation de dysplasie s'adresse aux patientes qui ont subi un frottis de dépistage dont le résultat est suspect ou qui souffrent de problèmes cutanés au niveau des parties intimes (de la vulve: entrée du vagin, petites et grandes lèvres, mont de Vénus, périnée). Le col de l'utérus est alors examiné à l'aide d'une loupe (colposcopie). Si nécessaire, des fragments de tissu sont prélevés au niveau du col de l'utérus ou de la muqueuse. Le but est d'identifier une maladie chronique ou un cancer à un stade préliminaire («dysplasies») et de mettre en place un traitement ciblé.

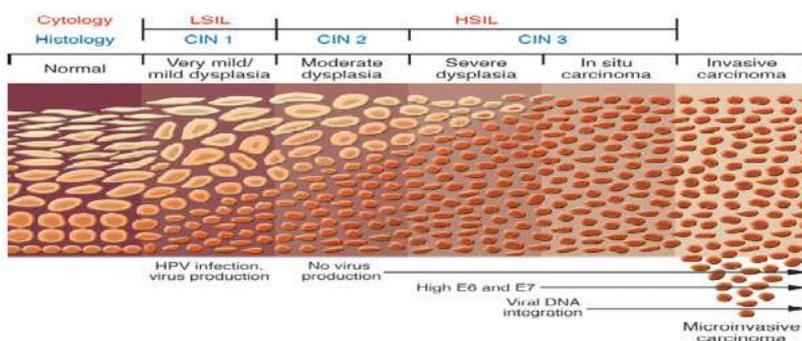
## Qu'est-ce qu'une dysplasie?

Les dysplasies ne provoquent aucune douleur. Certaines disparaissent d'elles-mêmes, tandis que d'autres continuent de se développer et peuvent se transformer en cancer. Si les modifications cellulaires sont identifiées à temps, les dysplasies peuvent être complètement guéries.

## Est-ce que je peux aussi être concernée?

Pour qu'une dysplasie apparaisse, il faut entre autres que la femme soit infectée par le papillomavirus humain (HPV), une maladie sexuellement transmissible. C'est entre l'âge de 16 et 25 ans que le risque de transmission du virus est le plus élevé. Septante % des femmes sont contaminées par le HPV au cours de leur vie. Parmi les femmes infectées, une sur cinq développe des lésions précancéreuses ou un cancer du col de l'utérus.

Chez les femmes âgées entre 20 et 49 ans, le cancer du col de l'utérus représente le cinquième type de cancer le plus fréquent en Suisse. Chaque année, quelque 250 nouveaux cas sont diagnostiqués dans notre pays.



## Est-ce que je peux me protéger?

Bien sûr ! Il existe un vaccin contre les formes de HPV les plus dangereuses et responsables de 90% de cas de cancers du col de l'utérus et de verrues génitales. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) recommandent à toutes les jeunes filles et tous les jeunes hommes âgés de 11 à 26 ans de se faire vacciner contre le HPV. Pour les jeunes filles, les coûts sont actuellement pris en charge par le canton. Pour les 15-26 ans, la gratuité du vaccin est limitée jusqu'à la fin 2017.



En vaccinant 80 % des filles dès l'âge de 11 ans, près de 150 cas de cancers du col de l'utérus et une cinquantaine de décès pourraient être évités chaque année.

Au Centre hospitalier Bienne, c'est le **Service de consultation en santé sexuelle et planning familial** qui est responsable de la vaccination.

**Altérations de la peau de la vulve**

Les altérations de la peau peuvent être provoquées par le HPV, mais aussi par d'autres virus et bactéries ou par le système immunitaire. D'autres maladies telles que l'acné, le psoriasis ou des affections apparentées à une neurodermite entrent également en considération. Une autre maladie fréquente mais souvent diagnostiquée très tardivement est le lichen (Lichen sklerosus ou autres formes). Les symptômes sont les suivants: démangeaisons persistantes, douleurs chroniques ou brûlures et plaies ouvertes qui ne réagissent pas aux traitements locaux (p. ex. en cas de mycoses). Des adhérences et des rétrécissements peuvent également apparaître à l'entrée du vagin. Des lésions précancéreuses ou un cancer de la peau peuvent en outre se développer à cet endroit.

L'ensemble de ces symptômes et maladies sont recherchés au cours de la consultation de dysplasie et les femmes sont prises en charge en conséquence.

**Traitements proposés au CHB contre les dysplasies ou les maladies vulvaires**

Si vous devez subir une intervention, nous vous proposons différents traitements non agressifs comme l'ablation de la muqueuse utérine à l'aide du laser CO2 ou d'une anse électrique. Les verrues peuvent également être retirées au laser. Pour chaque intervention, nous proposons un traitement stationnaire ou partiellement stationnaire avec une hospitalisation d'une à deux nuits.

**Liens:**

<http://www.lichensclerosus.ch/fr/home>

Association Lichen scléreux Suisse

<http://www.ag-cpc.de>

Arbeitsgruppe Zervixpathologie und Zytologie Deutschland

[http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheitsinfektionskrankheiten\\_impfungen/hpv-impfung.html](http://www.gef.be.ch/gef/fr/index/gesundheit/gesundheitsinfektionskrankheiten_impfungen/hpv-impfung.html)

Recommandation de vaccination de la SAP Berne contre le HPV